



## Fiches d'état-civil

### Fiche individuelle d'état-civil

Celle-ci est supprimée et est remplacée par acte de naissance ou copie carte nationale d'identité française en cours de validité recto-verso ou copie du passeport ou photocopie du livret de famille.

### Fiche familiale d'état-civil

Celle-ci est supprimée et est remplacée par copie du livret de famille tenu à jour ou acte de mariage des parents et actes de naissance des enfants ou actes de naissance des parents et des enfants. Pour les étrangers sans livret de famille : copie intégrale de mariage, C.I. de naissance des époux et C.I. de naissance des enfants (traduites).

*Observations : CI = copie intégrale.*



MAIRIE DE LIVRY-GARGAN  
3, PL. FRANÇOIS-MITTERRAND - B.P. 56 - 93891  
LIVRY-GARGAN

☎ 01 41 70 88 00 📠 01 43 30 38 43